

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 11 avril 2025

DATE DE CONVOCATION: Le 28 mars 2025

Le onze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 28 mars 2025.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – PERREAUT François – RICHIN Joël

Excusée : BILLEGA Nicole

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Vote des taux fiscaux 2025
- 4 - FPIC 2025
- 5 - Approbation de la nouvelle mise à jour des statuts du RPI
- 6 - Participation RPI 2025
- 7 - Convention protection santé
- 8 - Subvention d'équilibre BP 2025 - Assainissement
- 9 - Gratuité de la salle polyvalente et du chapiteau communal
- 10 - Vote Budget primitif 2025 – Commune
- 11 - Vote Budget primitif 2025 – Assainissement
- 12 – Contrat de débroussaillage 2025
- 13 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BIELLI Sylvie, Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 - Vote des taux fiscaux 2025 :

Madame le Maire rappelle que les taux des taxes locales ont été augmentés l'année dernière, après être restés inchangés depuis 2011. Les nouveaux taux sont les suivants :

- ▶ **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 33,84 % (ancien taux : 33,51 %)
- ▶ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 41,03 % (ancien taux : 40,63 %)
- ▶ **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : 8,31 % (ancien taux : 7,70 %)
- ▶ **Taxe d'habitation sur les logements vacants** : 8,31 %

Elle précise que l'état de notification des produits prévisionnels 2025, transmis à la mairie, fait apparaître un montant total de 74 566,00 € sans nouvelle augmentation des taux communaux, contre une recette perçue de 70 865,00 € en 2024, soit **une hausse de 3 701,00€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de **ne pas augmenter les taux communaux cette année** et de les voter tels que proposés.

► Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de communes Creuse Grand Sud a décidé de ne pas modifier ses taux pour l'année 2025, à l'exception de celui de la **TEOM (Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères)**.

Ce dernier enregistre **une hausse de 4%**, portant le taux applicable à la commune de **Saint-Alpinien de 14,32% en 2024 à 14,89% en 2025**.

4 - FPIC 2025 :

Madame le Maire informe que la répartition du FPIC 2025 devait être discutée lors du conseil communautaire de la Com Com Creuse Grand Sud, réuni la veille. Le reversement total posant des difficultés à certaines communes, Madame la Présidente a annoncé que la répartition 2025 serait identique à celle de 2024, soit celle de droit commun majorée de 30 % (Montant prévisionnel à percevoir pour notre commune : **4 534,00€**).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision.

5 - Approbation de la nouvelle mise à jour des statuts du RPI :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le comité syndical du Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant, en séance du 04 avril 2025 a modifié les statuts du RPI car ils n'étaient plus adaptés aux changements intervenus depuis l'année 2021.

Elle donne lecture des nouveaux statuts puis rappelle que les communes adhérentes disposent d'un délai de trois mois pour approuver ou non cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'approuver la modification des statuts du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant tels que présentés.

6 - Participation RPI 2025 :

Suite à la mise à jour des statuts du RPI Saint-Alpinien – Saint-Amand – Saint-Maixant, approuvée lors du comité syndical en date du 4 avril 2025, et à une nouvelle répartition des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 (**la classe de grande section de maternelle étant accueillie à Saint-Alpinien**), une personne sera recrutée afin d'assurer une aide à la cantine de 12h00 à 15h00, à raison de 3 heures par jour d'école.

La participation financière des communes au fonctionnement du RPI est calculée selon plusieurs critères validés par les membres du comité syndical, notamment en partiesur la base de la population chaque commune, déterminée soit selon les chiffres INSE, soit selon la population DGF.

Les représentants de Saint-Amand et Saint-Maixant ont opté pour la référence à la population DGF tandis que ceux de Saint-Alpinien ont voté pour l'utilisation de la population INSEE, un peu plus avantageuse financièrement.

Ainsi, la participation financière de notre commune au fonctionnement du **RPI pour l'année 2025** s'élève ainsi à **20 704,00 €**.

7 - Convention protection santé :

Madame le Maire informe le conseil de la mise en place, au 1er janvier 2026, de la participation obligatoire de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents. Une convention sera signée avec le Centre de Gestion afin de bénéficier d'un contrat de groupe. La participation financière sera fixée par une prochaine délibération, les élus ayant d'ores et déjà convenu d'un montant compris entre le minimum obligatoire de 15,00 € et 20,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette démarche et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

8 - Subvention d'équilibre BP 2025 - Assainissement :

Madame le Maire rappelle que, pour une meilleure lisibilité budgétaire, il est nécessaire que le service assainissement rembourse au budget principal les heures effectuées par le personnel communal pour son fonctionnement.

Cependant, l'équilibre de la section de fonctionnement du budget assainissement étant fragile,

elle propose, comme l'année précédente, d'attribuer une subvention de 4 000,00 € à ce service. Cette aide permettra au budget assainissement de couvrir les frais liés aux heures de travail réalisées par les agents communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte le versement de cette subvention.

9 - Gratuité de la salle polyvalente et du chapiteau communal :

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion de la dernière réunion, les élus avaient échangé, en questions diverses, sur le nombre d'utilisations gratuites de la salle polyvalente et du chapiteau communal accordées aux associations communales, et éventuellement à d'autres associations. Il convient à présent de formuler ces décisions par une délibération à lieu de prendre une délibération

Le conseil municipal décide d'accorder, à compter de l'année 2025 :

► Aux associations de la commune : trois utilisations gratuites par an de la salle polyvalente et du chapiteau communal.

► A l'Association "Les fripouilles" : une utilisation gratuite par an de la salle polyvalente et du chapiteau communal.

► A l'ACCA de la Chaussade : une utilisation gratuite par an du le chapiteau communal.

Il est précisé que le chapiteau doit être utilisé uniquement sur le territoire de la commune de Saint-Alpinien.

Les conseillers municipaux valident ces décisions à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à les appliquer et à les notifier aux associations concernées.

10 - Vote Budget primitif 2025 – Commune :

Madame le Maire procède à une lecture article par article du budget prévisionnel ; elle informe le Conseil municipal que le Budget 2025 tient compte, entre autres, des réalisations du Compte Financier Unique 2024, de l'inflation, ainsi que de l'augmentation des charges à caractère général et des dépenses de personnel qui représentent environ 30,23% des dépenses réelles.. Elle précise également qu'elle a prévu les écritures budgétaires concernant des travaux en régie, demandés par les élus, notamment au cimetière (Jardin du souvenir) et à la Salle polyvalente (pose de placoplâtre, peintures de la cuisine et réfection partielle du revêtement de la salle), afin de valoriser le patrimoine communal et de mettre en valeur le travail accompli par l'employé communal.

En ce qui concerne la section d'investissement, Madame le Maire donne une liste prévisionnelle d'achat de matériels et de travaux, déjà évoqués lors de la dernière réunion.

Pour certains d'entre eux, des devis ont déjà été obtenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 . Celui-ci s'équilibre comme suit :

En section d'investissement : 86 155,01 € tant en dépenses qu'en recettes, en tenant compte des restes à réaliser 2024 : Dépenses : 2 136,00€ et Recettes : 1 142,00€

En section de fonctionnement : 350 989,00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget primitif 2025 de la Commune comme suit :

Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	-------------------	------------------------

► Madame CARNET Laurianne quitte la réunion à 20h25.

11 - Vote Budget primitif 2025 – Assainissement :

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 – Service Assainissement.

Il s'équilibre comme suit :

En section d'investissement : 21 801,37 € tant en dépenses qu'en recettes.

En section de fonctionnement : 6 411,00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget primitif 2025 de l'Assainissement comme suit :

Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	-------------------	------------------------

12 – Contrat de débroussaillage 2025 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis transmis par Monsieur SIMMONETON relatif au débroussaillage des voies communales pour l'année 2025 . Le montant forfaitaire annuel s'élève à **7 929.60 € TTC**, soit avec une augmentation de **1,2%** par rapport aux tarifs appliqués en 2023 et 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer la convention qui sera établie entre les deux parties.

13 - Questions diverses :

*Madame le Maire revient sur le dossier de la **mise en accessibilité de la Mairie aux Personnes à Mobilité Réduite**. Le dossier initial, déjà déposé, a reçu un avis favorable. Toutefois, elle a sollicité l'avis d'une personne chargée de l'accessibilité à la DDT de la Creuse, notamment en ce qui concerne le futur emplacement du stationnement réservé. L'endroit envisagé se situe dans le recoin situé juste à côté de la Mairie, mais cet espace s'avère légèrement insuffisant en termes de dimensions. Madame le Maire propose donc de se rendre avec Joël RICHIN, 1er adjoint, chez le propriétaire du terrain voisin, afin de lui demander s'il accepterait de céder le morceau manquant.*

Si cette démarche n'aboutit pas, une solution alternative serait d'aménager le stationnement sur le parking actuel de la Mairie – qui n'est pas encore matérialisé – en y installant une sonnette. Cela permettrait à la secrétaire ou à un élu d'aider les personnes en situation d'handicap, car le passage prévu est étroit au niveau de la largeur, en bordure de la route.

Réunion d'information sur la PLUI

*Madame le Maire informe ses collègues qu'une réunion réservée aux élus, se tiendra le **Vendredi 18 avril 2025 à 19h00** à la Mairie.*

Ordre du jour : Accueil de Monsieur Claude BIALOUX, Vice-Président à la Com com Creuse Grand Sud et Madame Julie DELOBEAU, cheffe de projet en charge du PLUI, pour une **présentation du projet en cours d'élaboration**.

Licence IV de la commune

► *Madame le Maire donne lecture d'un courrier de réponse reçu de la Préfecture, faisant suite à son concernant la **licence IV** de la commune . Elle indique qu' elle va étudier ce document plus en détail et se rapprocher de la personne détentricrice du permis d'exploiter cette licence afin d'obtenir des précisions et de mieux comprendre la situation.*

Ce sujet sera abordé de nouveau lors d'une prochaine réunion.

► *Madame le Maire donne lecture d'un courrier de demande d'achat d'un terrain sectionnaire. Elle va se rapprocher des différents services compétents afin de vérifier si le terrain en question est constructible . Dans l'affirmative, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.*

► *Elle communique également diverses informations à ses collègues, qui seront réexaminées en fonction de l'avancée des dossiers : problème d'infiltration d'eau chez une habitante, suite à la mise en place d'un assainissement compact chez son voisin - candidatures reçues pour le logement communal qui va se libérer le 10 juin – démarches en cours pour le dépôt du permis de construire relatif à un projet d'élevage de volailles - nouvelle composition du comité d'animation, en attente du retour du document de la Sous-Préfecture.*

► *Les élus signalent la disparition de plusieurs panneaux de signalisation : l'un indiquant "Planet" et l'autre "La Croix la Pipe" . Une commande sera prochainement effectuée afin de procéder à leur remplacement.*

Suite à la demande de Madame le Maire de LA CHAUSSADE, formulée pour des agriculteurs de sa commune, un nouveau panneau est également à prévoir sur le chemin de "Chez Lajoine" afin d'interdire l'accès aux poids lourds. Monsieur Joël RICHIN prendra contact avec les personnes concernées afin de déterminer précisément le type de panneau à commander.

► *Monsieur Bernard ALLOCHON informe que le curage de la pêcherie de Planet aura lieu demain. Le propriétaire de la parcelle qui longe la Pêcherie a été prévenu.*

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h50.

Evelyne CHABANT,
Maire

Sylvie BIELLI,
Secrétaire de séance